

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 20 Décembre 2016

### Convoqué le 17 Décembre 2016

Présents: Mmes Béatrice BERTON, Virginie BREUIL, Sophie CORNEILLE, Claude HUARD, Chantal PREVOT, Marie-Claude ROBILLARD, Corinne TORCHY, Mrs Sylvain ABRIOUX, Raynald ADAMS, Cyril BREUIL, Philippe BULTEAU, Laurent GIRARD, Franck MEUNIER, Marc MOTRET, Etienne PERNOLLET. Jacques TORU

Excusés avec pouvoir : Mme Bérangère LEMERLE à Mme Corinne TORCHY, Mme Mireille MACAIRE à Mme Marie-Claude ROBILLARD

Excusés sans pouvoir : Mr Alexandre JAULIN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude ROBILLARD

Nombre de Conseillers en exercice : 19

---

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du précédent conseil, pas de remarques.

La signature du registre sera proposé à la prochaine séance du conseil.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 H 09.

---

## **DELIBERATIONS**

### **ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

Monsieur PERNOLLET explique qu'un certain nombre de modifications ont été apportées au règlement de l'assainissement collectif.

Il convenait notamment de mettre en conformité par rapport aux évolutions des diverses réglementations et d'apporter quelques précisions par rapport aux absences des usagers lors des rendez-vous en autre.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 19

### **TARIFS DU SPANC :**

Monsieur PERNOLLET explique qu'actuellement 5 tarifs différents existent et qu'il convient d'en prévoir un supplémentaire pour des déplacements sans intervention (absence non prévue du propriétaire, accès aux installations refusé).

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 19

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CCVF DU MATERIEL ET DU PERSONNEL**

Madame TORCHY explique que la nouvelle convention a été approuvée par le conseil communautaire le 29 Novembre 2016 et est donc soumise à validation par le conseil municipal.

La mise à disposition concerne le service technique lorsqu'il intervient pour des travaux d'intérêt intercommunal.

Il est souligné un problème de ratio entre le tarif horaire de la mise à disposition du tracteur équipé d'un matériel 14 € et d'une débroussailleuse 5 €.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0    Abstention : 1    Pour : 18

### **TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire explique que la précédente délibération a été rejeté par la préfecture puisqu'une exonération peut être accordée sur des bâtiments mais que les critères dfe surface ne peuvent être retenus.

Le code de l'urbanisme Article L 331 9 prévoit d'exonérer de la taxe d'aménagement certaines catégories de constructions.

Il est donc retenu une exonération de la taxe d'aménagement pour les constructions suivantes :

- Les locaux sociaux bénéficiant du taux réduit de TVA
- Les parkings collectifs
- Les surfaces à usage de stationnement
- Les abris de jardins, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 18

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL**

Madame Corinne TORCHY indique que le Centre de Gestion sollicite la signature de la convention concernant la médecine du travail.

Cependant, la convention précédemment signée par Monsieur BULTEAU court toujours.

Les tarifs des visites médicales sont révisées depuis l'arrivée du nouveau médecin du travail au 19 Septembre 2016, Monsieur LE COZ.

Le conseil municipal décide de suspendre la décision en attendant des informations complémentaires.

### **RECRUTEMENT CONTRAT AIDE**

Madame Corinne TORCHY explique que suite au départ de Virginie BLOT, il convient d'autoriser Monsieur le Maire a procédé au recrutement d'une personne pour la cantine et les garderies à compter du 3 Janvier 2017 (Contrat aidé).

Aussi, elle sollicite l'autorisation pour Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et signatures nécessaires pour le recrutement de ce poste.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

### **INDEMNITE DU MAIRE :**

Monsieur PERNOLLET indique qu'il convient d'annuler ce point à l'ordre du jour. Cette obligation de délibération pour déroger à la règle de base ne s'impose qu'aux communes de moins de 1000 habitants.

## **INDEMNITES LIEES AU RECENSEMENT :**

Madame Corinne TORCHY explique que la dotation forfaitaire attribuée est de 4239 € qu'il est difficile de « rester dans l'enveloppe » tel qu'évoqué lors d'un précédent conseil.

Qu'en conséquence afin de s'en rapprocher le plus, les indemnités pour les 4 agents recenseurs et le coordonateur communal sont prévues à raison de :

Par agent recenseur :

- 4 € par logement collecté
- 20 € pour chaque ½ journée de formation (au nombre de 2)
- 100 € de forfait de déplacement

Pour le coordonateur :

- 20 € par formation
- Remboursement des frais kilométriques selon le barème de la fonction publique

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0   Abstention : 0   Pour : 19

## **CREANCES IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur PERNOLLET explique qu'une somme de 76,42 € doit être admise en non valeur suite aux multiples démarches effectuées par la Trésorerie afin de recouvrer cette somme.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0   Abstention : 0   Pour : 19

## **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET**

Monsieur PERNOLLET explique que suite à la décision modificative du 10 Octobre 2016, un déséquilibre a été créé entre les sections. Il convient donc de prendre une nouvelle décision modificative, annulant la précédente, pour rééquilibrer le budget.

Il est proposé de réaliser les opérations suivantes :

### **Investissement :**

- **Recettes**
  - Article 215782 : + 2206.19 €
  - 21582 :+ 984.19 €

- **Dépenses**
  - **Article 21281 : + 3910.38 €**

**Fonctionnement :**

- **Recettes**
  - **Article 6811 : + 3191.38 €**
- **Dépenses**
  - **Article 60621 : + 3910.38 €**

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0   Abstention : 0   Pour : 19

## **DIVERS**

Monsieur le Maire explique qu'il prévoit une réunion publique le Vendredi 10 Février 2017 à 18 H 30 à la salle des fêtes pour l'avenir de la Poste.

Monsieur Mornay Maire de Mereau dont l'agence postale communale fonctionne depuis 5 ans accepte d'intervenir lors de cette réunion.

Monsieur le maire remercie les membres du conseil pour le travail effectué durant l'année 2016 et particulièrement les adjointes et adjoints.

La réunion du conseil est levée à 20 H 20.